

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2024**

Salle de la Tuilerie

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de la Tuilerie, après convocation légale du 30 mai 2024 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes TOUET Magalie, TRALLERO, Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, Jean-Pierre CALAS, MAHIEU Grégory, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes TISSERAND Laure, TREMOLIERES Marie-Ange, BLIXEN Madeleine, MOURRUT Frédérique, TENZA Nathalie, CUBELLS BOUSQUET Françoise, ROUMAGNAC Hélène, conseillères municipales.

MM. JUSKIEWICZ Richard, MOUSTELON Alain, CONIL Romain, ESTIMBRE Dimitri, Patrick BARBUSCIA, Jacky TELLO, BENAZECH Jacques, conseillers Municipaux.

Procurations :

Sarah PIOTON	à	Magalie TOUET
André LAMY	à	Pierre MATHIEU
Nathalie PERIER	à	Francis BARSSE
Lorenzo LACAZE	à	Caroline SALVIGNOL
Amandine DUHEN	à	Jacques BENAZECH

A l'unanimité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté

11 questions sont portées à l'ordre du jour plus 3 questions supplémentaires

ADMINISTRATION

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 30 Avril 2024 – **Annexe 1**
Rapporteur : Francis BARSSE

Question n°2 : Rendu Compte des décisions de Monsieur le Maire
Rapporteur : Francis BARSSE

RESSOURCES HUMAINES :

Question n°3 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à temps complet
Rapporteur : Pierre MATHIEU

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Question n°4 : Subventions aux associations Humanitaires et Sociales

Rapporteur : **Evelyne CARRETIER**

Question n°5 : Subventions aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses

Rapporteur : **Francis BARSSE**

Question n°6 : Subventions aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement

Rapporteur : **Brigitte TRALLERO**

Question n°7 : Subventions aux associations sportives

Rapporteur : **Alain MOUSTELON**

Question n°8 : Subventions aux associations culturelles

Rapporteur : **Jean-Pierre CALAS**

Question n°9 : Subventions aux associations de sécurité et prévention

Rapporteur : **Pierre MATHIEU**

Question n°10 : Subventions aux associations de quartiers

Rapporteur : **Magalie TOUET**

Question n°11 : Subventions aux Associations de Développement Durable et Economie

Rapporteur : **Caroline SALVIGNOL**

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Question n°1 : Modification du règlement du marché hebdomadaire du lundi

Rapporteur : **Francis BARSSE**

Question n°2 : Demande du fonds de concours « projets communaux de développement d'équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et à l'animation de la vie sociale » à la Communauté de communes Grand Orb

Rapporteur : **Francis BARSSE**

Question n°3 : Autorisation donné au Département de renoncer à la clause résolutoire concernant la parcelle AH 694 de la ZAC des Capitelles

Rapporteur : **Francis BARSSE**

Discours d'introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande si des questions sont à rajouter à l'ordre du jour

Pas de question complémentaire

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que ce conseil va se dérouler en 2 parties

- 1^{ère} partie de la question 1 à 4 plus les 3 questions supplémentaires
- 2^{nde} partie concernant l'attribution des subventions aux associations de la ville de la question 4 à 11

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : Francis BARSSE

Question supplémentaire n°1

Objet : Modification du règlement du marché hebdomadaire du lundi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et 2, L.2224-18,
Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises
Vu la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, sa circulaire du 1er octobre 1985 et son décret du 30 novembre
1993, respectivement relatifs à la validation des documents de commerce et artisanat des
professionnels avec et sans domicile fixe.

Vu l'arrêté n°PM94-24 du 5 mars 2024 règlementant le marché hebdomadaire et plus particulièrement son article 2,

Le marché hebdomadaire de Bédarieux se tient traditionnellement le lundi matin depuis de très nombreuses années et connaît selon la saisonnalité des affluences très variables. Cependant le changement des modes de consommations ces dernières années aboutie à une désaffectation des ambulants et des chalandes pour toute la partie non alimentaire implanté Place Pablo Neruda.

En effet, ces derniers constatent une baisse de fréquentation accentué par l'emplacement enclavé de cet espace.

Conscient de cette demande il est proposé, si les ambulants en étaient d'accord de transférer le marché Rue de la République lors de la saison estivale, ainsi rendre piétonne la Rue de la République renforcera le côté évènementiel de ce rendez-vous hebdomadaire auquel les bédariciens sont attachés.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De modifier l'arrêté n°PM94-24 du 5 mars 2024 et plus particulièrement son article 2 et d'indiquer que le marché se tiendra « Place aux Fruits, Place Abbal, Place Neruda et Rue de la République »
- De consulter les organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit arrêté

- **Vote : 24 Voix POUR**
- **3 CONTRES (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET)**
- **2 ABSTENTIONS (Hélène ROUMAGNAC, Patrick BARBUSCIA)**

Débat :

Monsieur Dimitri ESTIMBRE demande des éclaircissements sur la forme, il explique que pour son groupe c'est compliqué de se prononcer sans savoir ce qu'en pense les ambulants, il poursuit en expliquant qu'ils sont convaincus que la place du marché du lundi et celle de la place Albert Thomas lieu historique du marché c'est regrettable que tout soit condensé dans la Grand Rue.

Madame Florence CAUSSE prend la parole elle estime que cela peut être au contraire une alternative intéressante autant pour les ambulants pour les commerçants, il faut savoir évoluer.

Madame Françoise BOUSQUET prend la parole, elle explique qu'elle entend les arguments de Mme CAUSSE, mais pourquoi abandonner la place Albert THOMAS place que l'on appelle la place du marché il faudrait juste baliser la ville pour indiquer qu'il y a une place du marché.

Madame Caroline SALVIGNOL prend la parole elle explique qu'ils ont pris la décision de déplacer le marché parce que l'hiver il était déserté. La municipalité après en avoir longuement discutée avec les ambulants et sédentaires est persuadée que cela amènera une forte dynamique.

Monsieur le Maire explique que la prise de cette délibération est rendue nécessaire par la loi. Il ajoute qu'il est nécessaire de tenter cette expérimentation de déplacement du marché, car la Place Albert Thomas est bien trop grande l'hiver, et les commerçants se plaignent du manque de visibilité de la place Neruda.

Monsieur Jacky TELLO prend la parole et explique qu'il est pour le patrimoine social il y est attaché il précise que quand on discute avec les ambulants il y en a 7 qui ne viennent plus, il faut avoir une vision globale. Il précise admettre le droit à l'erreur et demande d'interrompre le conseil pour demander un débat citoyen avec le public présent en nombre pour le vote des subventions.

Demande refusée par Monsieur le Maire qui explique que les services de la Mairie et lui en personnes ont déjà rencontrés les parties prenantes de nombreuses fois. Il précise une nouvelle fois qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'un bilan sera fait à la fin de l'été.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : Francis BARSSE

Question supplémentaire n°2

Objet: Demande du fonds de concours « projets communaux de développement d'équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et à l'animation de la vie sociale » à la Communauté de communes Grand Orb

Le 3 avril dernier, le conseil communautaire de la Communauté de communes Grand Orb a approuvé la création d'un fonds de concours pour les projets dédiés à la à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et à l'animation de la vie sociale doté d'un montant total de 50 000 €.

Le projet du centre de loisirs est éligible à ce fonds de concours

Pour rappel, le de loisirs appelé aussi « La ferme aux enfants » est un ancien corps de ferme qui a vu au fil du temps évoluer son architecture pour s'adapter aux besoins du territoire. Mais ce bâtiment est aujourd'hui obsolète devant le succès croissant qu'il rencontre. En effet, ce sont en 2022 plus de 235 enfants qui ont fréquenté cet établissement, dont 61% du QPV du centre-ville de la commune et 28% du la communauté de communes Grand Orb.

Après avoir souhaité effectuer une rénovation de grande ampleur, un diagnostic structurel dont le résultat fut sans appel, nous a convaincu de réaliser des travaux de reconstruction sur le même site.

Le bâtiment d'environ 330 m² en simple rdc, permettra l'accueil aisé des enfants, ainsi que des personnes à mobilité réduite (public comme personnel municipal).

L'atout du site étant ses abords avec un environnement préservé, le nouveau bâtiment devra être tourné vers l'espace extérieur, favorisant ainsi les activités de pleine nature.

La pose de panneaux photovoltaïques permettra de l'autoconsommation, et alimentera une Pompe à chaleur réversible.

Ainsi, nous rendrons le site plus agréable pour tous les petits usagers et le personnel. Cela renforcera également l'attractivité de Bédarieux et du territoire.

Le coût de ce projet de qualité est évalué à 1 415 000 € HT.

Comme le montre le tableau ci-après la commune avoir un autofinancement de 290 000 € si l'ensemble des subventions demandées, ce qui permet de solliciter la Communauté de communes Grand Orb pour le montant maximum soit 50 000 €. Ainsi cette demande pourra être soumise au conseil communautaire du 26 juin prochain.

Dépenses (H.T)	Recettes (H.T)	%
Reconstruction du centre de loisirs 1 415 000 € HT	Région Occitanie (notifié) 100 000 €	7,07 %
	Etat DSIL 2023 ph. 1 (notifié) 142 530 €	10,07 %
	Etat DSIL ph. 2 2024 167 740 €	11,84 %
	CAF (notifié) 225 000 €	15,90 %
	Fonds européen ATI 310 000 €	21,91 %
	Conseil Départemental 180 000 €	12,72 %
	Autofinancement 290 000 €	20,49 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- Solliciter la Communauté de communes Grand Orb dans le cadre du fonds de concours « projets communaux de développement d'équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et à l'animation de la vie sociale » pour un montant de 50 000 € pour le projet du centre de loisirs.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Vote : Unanimité

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : Francis BARSSE

Question supplémentaire n°3

Objet: Autorisation donné au Département de renoncer à la clause résolutoire concernant la parcelle AH 694 de la ZAC des Capitelles

La commune de Bédarieux a lancé en 2011 la ZAC du Puech du Four, qui portait sur une surface de près de 12 hectares. Organisée en trois tranches, elle ambitionnait la mise en œuvre d'un projet urbain à vocation d'habitat situé dans un territoire en continuité avec l'urbanisation existante.

En 2013, le Département de l'Hérault s'est porté acquéreur pour un montant de 1 000 000 € HT de la parcelle cadastrée section AH 694, comprise dans le périmètre de la ZAC, aux fins de portage foncier pour la réalisation de la tranche 3.

Cette acquisition s'est effectuée sous condition résolutoire en cas notamment de résiliation du traité de concession, résiliation qui est intervenue le 9 janvier 2023. Le Département s'était toutefois engagé par courrier du 21 décembre 2020 à ne pas mettre en œuvre cette clause résolutoire et poursuivre le portage foncier au bénéfice de la commune.

Par une délibération en date du 13 décembre 2022 le conseil municipal a donné autorisation à Monsieur le Maire pour signer le protocole de clôture de la concession de la ZAC des Capitelles à Hérault Logement.

Dans le même temps la commune a lancé en 2023 une consultation d'aménageurs pour la reprise de l'opération et sélectionné SM Aménagement pour la réalisation sur le foncier départemental de 88 lots de terrains à bâtir et 10 logements sociaux.

Afin de permettre au Département et à l'aménageur de signer le compromis de vente et l'acte authentique en découlant, il convient de prendre acte de la renonciation du Département à l'engagement de la clause résolutoire inscrite à l'acte du 26 novembre 2013. Celle-ci sera matérialisée par la signature d'un acte authentique à passer entre le Département de l'Hérault et la commune de Bédarieux emportant sa radiation du fichier hypothécaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

-Prendre acte de la renonciation du Département de l'Hérault à l'engagement de la clause résolutoire inscrite à l'acte de vente passé entre la commune de Bédarieux et le Département de l'Hérault le 26 novembre 2013 ;

-Autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de Bédarieux, tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment l'acte authentique à passer.

Vote : 24 Voix POUR

- 5 Abstentions (Dimitri ESTIMBRE, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Jacky TELLO, Hélène ROUMAGNAC, Patrick BARBUSCIA)

Débat :

A la demande de Monsieur le Maire Vincent GUEVARA Directeur Général des services prend la parole pour apporter des explications sur cette question juridique.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il dit qu'il a bien entendu les explications de M. GUEVARA il précise que son groupe ne votera pas cette question-là car depuis le début du projet ils souhaitent que ce soit la Commune qui reprenne l'aménagement de la ZAC des Capitelles

Mme Françoise BOUSQUET prend la parole elle explique qu'il y a eu déjà 350 000€ dépensé pour dénoncer les conditions du département, elle poursuit en expliquant vous parlez de 88 lots à bâtir est ce que ce sera un immeuble pour les logements sociaux ? 98 alors que l'on nous parlait de 88. Elle pense qu'il va falloir parler de l'alimentation en eau ainsi que des problèmes de circulation dans ce lotissement que vont engendrer autant de nouveaux logements

Francis BARSSE prend la parole il explique c'est pour ça que l'on n'a rien touché

Question n°1

Objet : Approbation du procès-verbal du 30 Avril 2024 - Annexe 1

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il sera signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera signé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Avril 2024

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

Vote : à l'Unanimité

Débat :

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole et demande que soit apporté la modification suivante :

A remplacer à la page 3 du procès-verbal lors de son intervention 1^{er} Mai fête du travail par Journée internationale des travailleurs.

Monsieur le Maire précise que cela sera fait

ADMINISTRATION

Rapporteur : Francis BARSSE

Question n°2

Objet : Rendu-compte des décisions de Monsieur le Maire

Rendu compte au Conseil municipal du 07 Juin 2024 des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal :

Type de décision	Date de signature	Décision	Montant
	17/04/2024	GAILLARD PATRICE Sous-traitant pour LE MARCORY extension et réaménagement de la Crèche	8 729.50€
	24/04/2024	SOMEDI Bon de commande fourniture de chlore liquide pour la piscine municipale	8 400.00€
	26/04/2024	AXA AGENCE BURGAT Bon de commande Tous Risques Chantier et Dommage Ouvrage pour la Salle Familiale	19 367.60€
	30/04/2024	PAMI SARL Sous-traitant pour LE MARCORY pour la Salle Familiale	1 824.00€
	07/05/2024	SEM ETANCHEITE Sous-traitant pour LE MARCORY pour la Salle Familiale	13 747.00€

Vote : à l'Unanimité

Question n°3

Objet : Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de créer un emploi de chef de service principal de 1ère classe à temps complet dans le cadre du recrutement par voie de détachement d'un agent titulaire de la police nationale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de chef de service principal de 1ère classe à temps complet

Filière : Police

Cadre d'emplois : des chefs de service de police municipale

Catégorie : B

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

- La modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2024

Il est demandé au Conseil Municipal bien vouloir :

- Autoriser les modifications du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2024
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,

Vote : à l'Unanimité

Débat :

Monsieur Dimitri ESTIMBRE demande des éclaircissements sur le fait que l'on recrute encore 1 chefs de service

Monsieur Pierre MATHIEU prend la parole il explique que c'est un rééquilibrage des effectifs de la Police Municipale suite à des départs en retraite ainsi que des mutations

Vote : à l'Unanimité

-
- **Fin de la première partie le Conseil Municipal est interrompu à 17h40**
 - **18h00 Reprise du Conseil Municipal en présence des associations de la ville**

Mot d'introduction de Monsieur le Maire

Question n° 4

Objet : Subventions aux associations Humanitaires et Sociales

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées aux associations humanitaires, sociales :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024	Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
Ami des hauts cantons	300,00 €	300.00 €	
Amicale des donneurs de sang	1 200,00 €	1 200.00 €	
Antenne ligue contre le Cancer	300,00 €	300.00 €	
Association Bédaricienne contre la Myopathie	900,00 €	900.00 €	
Association Episode	1 000,00 €	1 300.00 €	
Association les Asphodèles	900,00 €	900.00 €	
Bédarieux Informatique et loisirs	630,00 €	630.00 €	600.00 €
Conseil Citoyens Bédarieux	300,00 €	300.00 €	
Club des Retraités cheminots	700,00 €	700.00 €	
Familles Rurales La Maison Jaune	400,00 €	450.00 €	
Foyer Seniors hauts Cantons	1 500,00 €	1 500.00 €	2 500.00 €
L'aire des familles	2 100,00 €	2 100.00 €	
Le souffle d'Orb	300,00 €	300.00 €	
Resto du Cœur	1 200,00 €	1 500.00 €	
Secours Catholique	1 500,00 €	1 500.00 €	250.00 €
Rotary club Grand Orb pour formation 1er secours CM2	1 350,00 €	1 350.00 €	
Total	14 580,00 €	15 230.00 €	3 350.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations humanitaires et sociales le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Jacky TELLO en tant que conseiller intéressé ne prend part au vote pour la subvention Club Retraités des Cheminots

Débat :

La parole est donnée à la salle interruption de séance 19h12 reprise 19h14

Question n°5

Objet : Subventions aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024	Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
F.N.A.C.A.	500,00 €	500.00 €	1 000.00 €
Souvenir Français	300,00 €	400.00 €	1 000.00 €
Ste Entraide Légion d'honneur Locale	500,00 €	500.00 €	
Total	1 300.00 €	1 400.00 €	2 000.00 €

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024
C.F.D.T.	600,00 €	600.00 €
C.G.T.	3 600,00 €	3 600.00 €
La Viaducque	200,00 €	200.00 €
Solidaires des hauts cantons (Sud)	Non demandée	300.00 €
Total	4 400,00 €	4 700.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Dimitri ESTIMBRE en tant que conseiller intéressé ne prend part au vote pour la subvention CGT

Pas de question dans la salle

Débat :

Monsieur le Maire apporte quelques explications sur les montants attribués

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il fait remarquer que les diminutions constatées les autres années n'y sont pas cette année il précise que son groupe a dû être entendu

Monsieur le Maire répond qu'il a expliqué pourquoi cette année il n'y aurait pas de diminution dans son discours d'introduction

Madame Helene ROUMAGNAC prend la parole est demande qu'est-ce que l'association la Viaducque ?

Monsieur le Maire prend la parole et explique que c'est une association prônant l'habitat partagé mais qu'il est vrai qu'elle ne devrait pas se trouver dans cette catégorie de subvention.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il dit qu'il sait que chaque année il y a des remous par rapport au vote de subventions aux syndicats, et qu'effectivement ils ne dépendent pas de la loi 1901, mais il continue en expliquant que nous allons faire face à nouveau à des reformes des droits des travailleurs nous allons faire face à une loi sur l'assurance chômage au détriment des personnes n'ayant pas d'emploi il y a une loi qui va remettre en cause les fonctionnaires la politique anti social de ce gouvernement perdure.

Il termine en précisant que d'ici la fin de l'année nous fêterons les 120 ans de la bourse du travail et qu'il y en a 3 dans le département Bédarieux Béziers Sète.

Monsieur le Maire prend la parole et précise que même si nous ne sommes pas toujours d'accord heureusement que les syndicats sont là !

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Brigitte TRALLERO

Question n° 6

Objet : Subventions aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées aux associations dédiées à l'enfance et à l'enseignement :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024
A.P.E.L. Le Parterre	700,00 €	700.00 €
A.P.E.M.A.	200,00 €	200.00 €
Eclaireurs de France (EEDF Groupe Monts d'Orb)	600,00 €	600.00 €
F.C.P.E.	1 000,00 €	1 000.00 €
La Locomotrice	200,00 €	200.00 €
Latulu	Non demandée	900.00 €
Lire et grandir	250,00 €	250.00 €
Los Pichots	300,00 €	300.00 €
Maison des lycéens Lycée Fernand Léger	795,00 €	795.00 €
Total	4 045,00 €	4 945.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Madame Magalie Touet en tant qu'élue intéressée ne prend part au vote pour la subvention Lire et Grandir

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Alain MOUSTELON

Question n° 7

Objet : Subventions aux associations sportives

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées aux associations sportives :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023		Propositions 2024		Charges 24conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	
A.C.C.A. (Chasse)	4 400,00 €		4 400.00 €		1 000.00 €
AAPPMA (pêche)	400,00 €	500,00 €	500.00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Grand Orb	2 800,00 €		2 500.00 €		
Aérodrome de Bédarieux La Tour	250,00 €		300.00 €		
Aïkido	400,00 €		500.00 €		
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 500,00 €		1 500.00 €		
Ball trap	300,00 €		300.00 €		
Badminton Bédarieux Hauts Cantons	Non demandée		500.00 €		
Bédarieux Course Nature	600,00 €	500,00 €	700.00 €	1 000.00 €	
Bédarieux Savate	Non demandée		3 300.00 €		
Bousquet Bédarieux Volley-ball	5 400,00 €		5 600.00 €		
Bédarieux Nautic Club	1 900,00 €		1 900.00 €	1 800.00 €	
CAB Gymnastique	1 400,00 €	500,00 €	1 600.00 €		
CA Bédarieux Grand Orb Rugby	20 000,00 €		21 000.00 €		
Cyclo Club Bédarieux	700,00 €	600,00 €	800.00 €	600.00 €	
Entente bouliste Bédaricienne	1 500,00 €		1 600.00 €		
Entente Sportive Grand Orb Foot	14 000,00 €		15 000.00 €		
Grand Orb Bédarieux Basketball	1 600,00 €		1 700.00 €		
Grand Orb Bédarieux Handball	1 900,00 €	500,00 €	2 000.00 €	500.00 €	
Gym Tonic	200,00 €		200.00 €		

Judo Club Hauts Cantons	900,00 €		800.00 €		6 000.00 €
Les Ailes au Cœur d'Orb	250,00 €		250.00 €		
Orbjectif Plein Air	250,00 €		400.00 €		
Pétanque Bédariennne Hauts Cantons	1 800,00 €	500,00 €	1 800.00 €	500.00 €	
Randonnée Pédestre Sportive	200,00 €		200.00 €		
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 200,00 €		3 400.00 €		6 000.00 €
Vertical Raid Orb	400,00 €		500.00 €		
Total	66 250,00 €	3 100,00 €	73 250.00 €	4 400.00 €	13 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations sportives le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur le Maire en tant qu'élu intéressé ne prend part au vote pour la subvention Les ailes au cœur d'Orb

Monsieur Jacques BENAZECH en tant que conseiller intéressé ne prend part au vote pour la subvention CA Bédarieux Grand Orb Rugby

Débat :

Discours de Monsieur Alain MOUSTELON

Monsieur le Maire prend la parole et demande à Monsieur Alain MOUSTELON ce que l'on peut dire de l'éventuelle fusion du club de foot de Bédarieux avec celui de Lamalou les Bains ?

Monsieur Alain MOUSTELON prend la parole il explique qu'effectivement il y a un petit frémissement mais que pour le moment rien n'est fait et qu'effectivement ce serait quelque chose d'intéressant et qu'un rapprochement ne peut être que bénéfique aux deux clubs.

Interruption de séance 19h28 la parole est donnée aux associations dans le public

Reprise de la séance à 19h30

Monsieur le Maire prend la parole et confirme que lors de l'interruption de séance l'association la dame au cœur d'Orb a demandé un délai supplémentaire pour déposer son dossier de demande de

subvention ce qui lui a été accordée, la subvention sera donc votée lors du prochain Conseil Municipal de rentrée, il précise que cette association souhaiterait être considérée comme une association sportive et non comme une association culturelle il précise que ce sera fait pour l'année prochaine

Question n° 8

Objet : Subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées aux associations culturelles :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023		Propositions 2024		Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles	Fonctionnement	Evènementielles (Rappel)	
Centre Scientifique des Hauts Cantons Héraultais	150,00 €		400,00 €		
Ciné-club	1 700,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €		
Comédie du Causse	800,00 €	2 500,00 €	800,00 €		1 400,00 €
Comité de jumelage Leutkirch	2 500,00 €		2 500,00 €	1 000,00 €	
Créateurs (rices) Caroux au Canal du midi	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Curiositas	900,00 €		1 600,00 €	500,00 €	
Etoile Ferroviaire des hauts cantons	- €		400,00 €		
Guingoï Folk	1 700,00 €	3 000,00 €	1 700,00 €	3 000,00 €	1 400,00 €
Harmonie Bédaricienne	6 000,00 €	500,00 €	6 000,00 €		
Jazz'Orb	200,00 €	500,00 €	500,00 €	5 000,00 €	
La Talvera	600,00 €		900,00 €	500,00 €	
Les amis du patrimoine culturel de Nd des Lumières	300,00 €		400,00 €		
Les Trinacriens	400,00 €	3 650,00 €	500,00 €	4 000,00 €	
L'Œil et la Main	700,00 €		700,00 €		
Musée du Jouet	- €		400,00 €		
MV Productions	1 300,00 €	18 000,00 €	15 00,00 €	18 000,00 €	
Objectif Suds		10 000,00 €		10 000,00 €	
Objectif-Image	700,00 €		700,00 €		1 400,00 €
Radio Ondapais Radio	500,00 €		700,00 €		
Raïces Flamencas	1 100,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	700,00 €

Résurgence	1 000,00 €		800.00 €	500,00 €	
Souffle d'air	300,00 €		400.00 €	500,00 €	
Total	21 650,00 €	41 150,00 €	24 900.00 €	45 000,00 €	4 900.00 €

A noter que les subventions « évènementielles » d'un montant total de 45 000 € ont fait l'objet d'une délibération en date du 05 mars 2024 et n'apparaissent qu'à titre indicatif dans ce tableau.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations culturelles le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Jean-Pierre CALAS en tant qu'élu intéressé ne prend part au vote pour la subvention Comité de Jumelage Leutkirch

Débat : Discours de Monsieur Jean-Pierre CALAS

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole et demande pourquoi il y a une baisse de subvention à l'association Résurgence ?

Monsieur le Maire prend la parole il explique que c'est ce que l'association a demandé qui leur a été attribué cette année ils ont demandé moins que l'an passé

Monsieur Patrick BARBUSCIA prend la parole il explique qu'il arrive trop souvent que les évènements culturels se cumulent et que c'est regrettable, il pense qu'il faudrait avoir une réflexion là-dessus et pourquoi pas mettre en place un calendrier partagé

Monsieur le Maire prend la parole il demande qu'en début d'année prochaine Monsieur Jean-Pierre CALAS élu en charge de la culture organise une rencontre avec tous les acteurs afin d'essayer d'établir un calendrier afin d'éviter les chevauchements.

Monsieur Jean-Pierre CALAS prend la parole il explique que c'est ce qui est déjà fait mais en raison du report de certaines animations par rapport à la météo on a du mal à éviter les doublons.

Interruption de séance 19h37 la parole est donnée aux associations dans le public

Reprise de la séance 19h43

Lors de l'interruption de séance Monsieur le Maire s'est engagé à organiser une rencontre avant fin juin entre le ciné-club et le responsable du cinéma Jean-Claude Carrière Monsieur LEMAIRE afin d'établir un avenant à la convention afin que le ciné-club puisse utiliser ponctuellement la salle 1 le lundi

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Pierre MATHIEU

Question n° 9

Objet : Subventions aux associations de sécurité et prévention

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être attribuées de sécurité et prévention :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500,00 €	1 500.00 €
Association Assistance des Animaux Abandonnés (4A)	2 500,00 €	2 500.00 €
Total	4 000,00 €	4 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations de sécurité et prévention le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Grégory MAHIEU en tant qu'élu intéressé ne prend part au vote pour la subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers

Débat : Discours de Pierre MATHIEU

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Magalie TOUET

Question n° 10

Objet : Subventions aux associations de quartiers

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2024 qui pourraient être allouées aux associations de quartiers :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024
Les Jardins du Viaduc	380,00 €	400,00 €
Quartier Roc Rouge	380,00 €	400,00 €
Les Causses Vivants	380,00 €	400,00 €
Quartier Ancienne route de Clermont	380,00 €	400,00 €
SACO	300,00 €	400,00 €
Total	1 820,00 €	2000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations de quartiers le montant des subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Patrick BARBUSCIA en tant que conseiller intéressé ne prend part au vote pour la subvention Quartier ancienne route de Clermont

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Caroline SALVIGNOL

Question n° 11

Objet : Subventions aux Associations Développement Durable et Economie

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la subvention 2024 qui pourraient être allouée aux associations de Développement Durable et Economie :

ASSOCIATIONS	Rappel 2023	Propositions 2024
Ass.Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons	1 350,00 €	1 500.00 €
Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)	9 300,00 €	9 400,00 €
Collectif Orb et Monts Environnement (COME)	150,00 €	200.00 €
Ressourcerie des Hauts Cantons	800,00 €	800.00 €
Total	11 600,00 €	11 900.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations de Développement Durable et Economie les subventions 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Vote : à l'Unanimité

Madame Florence CAUSSE en tant que conseillère intéressée ne prend part au vote pour la subvention Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)

Débat :

Madame Florence CAUSSE prend la parole elle précise que pendant les mercredis de l'été l'association des commerçants l'A.B.C va organiser des marchés artisanaux elle précise également que le commerce de proximité souffre

Monsieur le Maire prend la parole pour clôturer cette séance il rappelle que les subventions versées directement aux associations représente un budget de 150 000€ mais qu'à cette somme il faut rajouter tout ce qui est mis à disposition des associations (locaux, matériels, personnel etc..) ce qui représente un coût de 700 000€ annuel et que la commune est fière de ce soutien.

Fin de la séance 20h00

La secrétaire de Séance,

Mme Magalie TOUET

Le Maire,

M. Francis BARSSE